

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 03 MARS 2010

L'an deux mil dix et le trois mars à vingt heures quinze minutes, les Membres du Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE, DANE, VAN DER LINDEN, JEGO, JOLLY, JUILLET, Mmes MOREAU, BONTOUR, VAN DEN DRIESSCH

Absent excusé non représenté Mr DESPLANCHES

Absent non représenté Mr NOUMEDOR

Monsieur JOLLY a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 février 2010.

Nombre de conseillers en exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

Lecture de la dernière séance en date du 27 janvier 2010, à l'unanimité des Membres présents, celle-ci est acceptée.

**1) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLET (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges)**

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport de la C.L.E.T, Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges auprès de la Communauté de Communes du Provenois, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres APPROUVE le rapport de la CLET concernant la commune de Jouy le Chatel.

**2) ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE PAR LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il fait obligation d'adhérer à un service de médecine pour le personnel communal. A l'unanimité des Membres, le conseil municipal DONNE son accord pour l'adhésion auprès du Centre de Gestion. AUTORISE le Maire à signer la convention.

**3) MODIFICATION DE STATUTS PARTICULIERS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une circulaire du centre de gestion signalant des nouvelles modalités d'avancement de grade pour les agents administratifs. Cet avancement devra être accepté par le comité technique paritaire du centre de gestion. Les Membres du Conseil municipal à l'unanimité DONNENT un avis favorable.

**4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M49, eau et assainissement**

Le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif M49, eau et assainissement qui présente un excédent en investissement de 64 261 € 51 et en fonctionnement de 1 921 € 28 soit un résultat de clôture de 66 182 € 79

**5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14, budget communal**

Le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif M14, budget communal qui présente un déficit d'investissement de 9 283 € 13 et un excédent de fonctionnement de 96 000 € 31, soit un résultat de clôture de 86 725 € 18.

Monsieur le Maire informe que les recettes concernant les dotations ont été fortement réduites (baisse importante des droits de mutation). D'autre part il rappelle que les investissements ont été conséquents (travaux routiers, citerne incendie, véhicule) pour le budget 2009. L'année 2010 repart avec un excédent total au 31.12.2009 arrêté à **152 907 € 97**, néanmoins en baisse par rapport à la précédente clôture.

Il souligne que pour l'année 2010 un budget de rigueur permettra à la commune de mettre en place les projets en cours (contrat rural, assainissement...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 10 mars 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,  
Alain LEFEBVRE